

L'état se resserre autour des libertés au Québec



[Source : libre-media.com]

Par Jérôme Blanchet-Gravel

[Illustration : *page Facebook officielle de l'Assemblée nationale du Québec*]

La semaine dernière, nous avons été témoins de trois développements symptomatiques d'une érosion graduelle des droits et libertés au Québec.

Le peu de réactions qu'ils suscitent traduit une léthargie collective particulièrement avancée. Et inquiétante pour les années à venir.

1. La normalisation de l'état d'urgence

Nous avons d'abord appris que le gouvernement du Québec allait se doter de nouveaux « pouvoirs extraordinaires » en cas de catastrophe naturelle, par exemple en cas de feux de forêt, de glissement de terrain ou d'inondations. À cette fin, le ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, a déposé un projet de loi qui permettra à Québec de déclarer un état d'exception « similaire à l'état d'urgence sanitaire ».

Comme le souligne très bien le politologue Jean-François Caron dans ces pages, nous assistons au Canada et plus largement en Occident à la banalisation, et par le fait même, à la normalisation de l'état d'urgence, un outil autrefois réservé à des situations véritablement extrêmes et exceptionnelles.

Des journaux comme *La Presse* travaillent d'ailleurs à nous faire avaler l'existence de « réfugiés climatiques » au Québec (sommes-nous en Amérique centrale ?), notamment en mettant l'accent sur la détresse psychologique de résidents affectés par ces phénomènes naturels.

La recette est toujours la même : faire craindre le pire à des gens hyper anxieux dans une société marquée par le culte du petit confort, de manière à les faire adhérer au récit dominant. Il s'agit de justifier la restriction progressive de certaines libertés au nom de votre sécurité, ce qui nécessite

l'entretien d'un climat de peur.

Les Québécois s'imaginent pour la plupart être définitivement sortis d'une pandémie dont ils s'emploient à nier la signification et les séquelles, mais force est d'admettre que cette période marquée par divers abus conditionne encore leur existence.

2. La tyrannie des ordres professionnels

Nous avons ensuite appris que le Dr Lacroix serait radié deux semaines par le Collège des médecins. Son crime ? Avoir simplement critiqué la gestion de la pandémie par les autorités et questionné la légitimité de l'OMS dans ce dossier planétaire.

La radiation temporaire du Dr Lacroix par le Collège des médecins témoigne d'un retard, voire d'un aveuglement déconcertant par rapport aux nouvelles données disponibles relatives à la gestion de la pandémie (efficacité et sûreté du vaccin, lobbying pharmaceutique, utilité réelle de la distanciation sociale, etc.). Mais plus grave encore, la décision du Collège montre que cette institution est devenue un sinistre lobby sans considération pour le bien commun.

À lire aussi : « Les régimes dictatoriaux sont de plus en plus nombreux »

Plus que jamais au Québec et dans tout le Canada, les ordres professionnels tuent la liberté d'expression pour servir leurs intérêts et ceux de leurs membres, dont le plus grand nombre restent groupés comme des moutons autour de consensus bien-pensants. Le traitement réservé à Jordan B. Peterson par l'Ordre des psychologues de l'Ontario en est aussi un bon exemple.

3. Le judiciaire au service du politique

Enfin, la Cour du Québec a tranché que le couvre-feu était justifié dans le contexte de la Covid-19. La juge Marie-France Beaulieu a reconnu que cette mesure martiale avait violé des droits garantis par la Constitution, mais estime qu'il est raisonnable de les suspendre devant une menace jugée d'envergure pour la santé publique. On comprend – en référence au premier point – que cette menace pourra dorénavant être de nature écologique ou « climatique ».

À l'instar de celle rendue Dr Lacroix, la décision de la Cour fait l'économie de nombreuses révélations récentes sur une pandémie dont la gestion a été bien plus politique que scientifique. Dans ce cas précis, elle fait aussi douter de l'impartialité du système judiciaire, qui a largement répondu positivement aux injonctions de l'exécutif durant toute cette crise, donnant souvent l'impression de lui être soumis.

Heureusement, des jugements comme celui de la Cour fédérale sur l'illégalité de l'état d'urgence à l'hiver 2022 viennent contrebalancer ces décisions,

mais la tendance générale est hélas au Canada anglais comme au Québec à un plus grand contrôle de la population. Ils sont nombreux parmi nos compatriotes à refuser de le voir.